

# Égalité femmes et hommes: feuille de route 2006-2010

2006/2132(INI) - 30/11/2006

À la suite de la conférence de la Présidence finlandaise qui a eu lieu sur ce thème à Helsinki les 5 et 6 octobre 2006, le Conseil a adopté une série de conclusions sur l'égalité entre les sexes. Celles-ci peuvent se résumer comme suit:

- pour améliorer la condition de la femme et promouvoir l'égalité entre les sexes, il convient de s'intéresser davantage à la manière dont les hommes sont associés à la réalisation de cette égalité, ainsi qu'aux conséquences positives de l'égalité entre les sexes pour les hommes et pour le bien-être de la société dans son ensemble;
- la participation des hommes à la réalisation de l'égalité entre les sexes doit aller de pair avec le renforcement du pouvoir d'action des femmes et des jeunes filles et les ressources consacrées aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes destinées aux hommes et aux garçons ne doivent pas compromettre les initiatives en matière d'égalité des chances et des ressources pour les femmes et les jeunes filles;
- la mise en œuvre globale de la stratégie d'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes suppose la prise en compte des intérêts et des besoins tant des hommes que des femmes dans le but d'améliorer la pertinence, la qualité et l'efficacité des politiques et des mesures en faveur de l'égalité entre les sexes;
- la problématique des hommes et de l'égalité entre les sexes n'a pas encore été abordée dans sa globalité et cette question ne devrait pas se limiter à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Conscient de la nécessité de concevoir des mesures adaptées aux situations spécifiques que connaissent les hommes et les femmes appartenant à des groupes différents, le Conseil encourage :

- le futur Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que les différents organismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à étudier la manière dont la diversité des conditions, des chances, des structures et des politiques touche à la fois les hommes et les femmes, les garçons et les jeunes filles;
- l'élaboration de pratiques pédagogiques visant à supprimer la conception stéréotypée des rôles, en accordant notamment une attention particulière aux méthodes et outils d'enseignement permettant aux garçons et aux hommes d'être mieux en mesure de se prendre en charge et de s'occuper des autres ;
- les États membres à prêter attention à la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi qu'à la place des hommes dans ce processus.

Il demande aux États membres de renforcer les structures institutionnelles chargées de la promotion de l'égalité entre les sexes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, et demande à la Commission et aux États membres d'offrir aux deux sexes des possibilités d'avancement équivalentes, compte tenu de la prédominance des hommes dans les positions où se prennent les décisions.

Les États membres et la Commission sont invités à entreprendre des actions concrètes pour éliminer les disparités de rémunération entre hommes et femmes et à lutter énergiquement contre la violence domestique.

Il demande aux États membres de progresser plus rapidement vers la réalisation, d'ici 2010, des objectifs de Barcelone relatifs aux structures d'accueil des enfants et d'adopter des mesures concrètes pour encourager les hommes à partager avec les femmes les responsabilités parentales et d'autres responsabilités familiales.

Il invite les États membres à veiller, lorsqu'ils adoptent des mesures et des projets destinés à promouvoir l'égalité entre les sexes, à prendre en considération tant les hommes que les femmes et à encourager les hommes à participer activement aux politiques visant à réaliser l'égalité entre les sexes au niveau national et à celui de l'UE.